



Saisine par voie électronique

L'Urbanisme dématérialisé

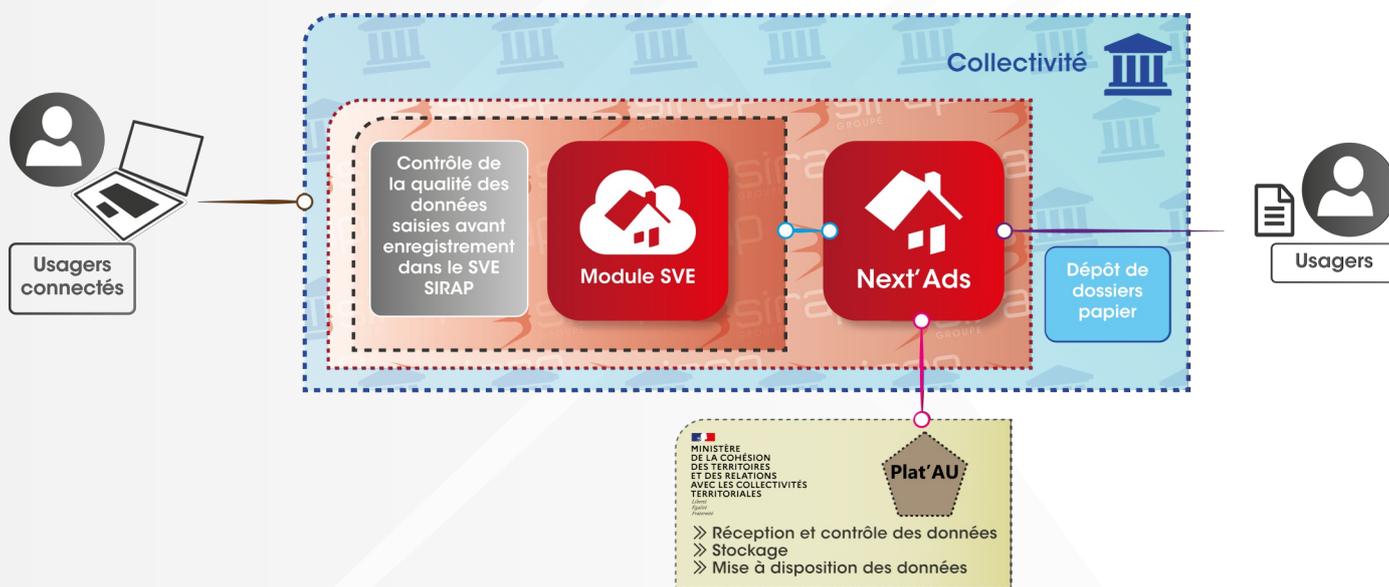
L'urbanisme se dématérialise :
à partir du 1er janvier 2022
toutes les communes devront
pouvoir recevoir les dossiers par
voie dématérialisée



Le Groupe SIRAP a créé
un téléservice complet connecté à Plat'AU

Le Groupe SIRAP a décidé de **simplifier** les démarches pour le pétitionnaire et le travail pour l'instructeur : notre téléservice aide le pétitionnaire à choisir le bon type de dossier et à le remplir, et il transmet automatiquement le dossier à l'instructeur.

Objectif : zéro papier !



Authentification forte

L'identification du pétitionnaire pourra être faite au moyen d'un dispositif proposé par l'Etat : FranceConnect.

Plus besoin de jongler avec une multitude d'identités numériques.

Le pétitionnaire bénéficie d'une protection garantie par l'Etat.



Siège social : SIRAP S.A.S - Z.A. Paul Louis Héroult - BP 253 - 26106 Romans cedex

Tel : 09 70 590 590 • **Fax** : 04 75 70 07 98 • **mail** : info@sirap.fr

web : www.sirap.fr

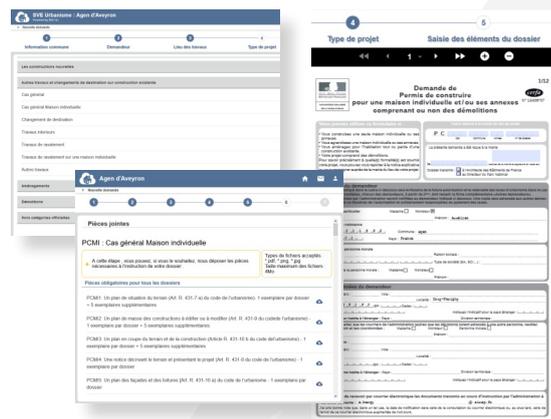


Le pétitionnaire est accompagné pour la constitution de son dossier

Lors de la sélection du type de dossier, le pétitionnaire dispose d'un **assistant** qui le guidera tout au long de la saisie des informations, en fonction de la **nature** de son projet, des **surfaces** créées ou des **hauteurs** de construction, ainsi que de la **situation** du terrain.

Naturellement, il est également possible de **saisir** directement le document **CERFA**, et même **d'envoyer** un formulaire déjà rempli.

Cette dernière possibilité est particulièrement adaptée aux professionnels maîtrisant le dépôt de dossier ou disposant d'outils informatiques qui le constituent.

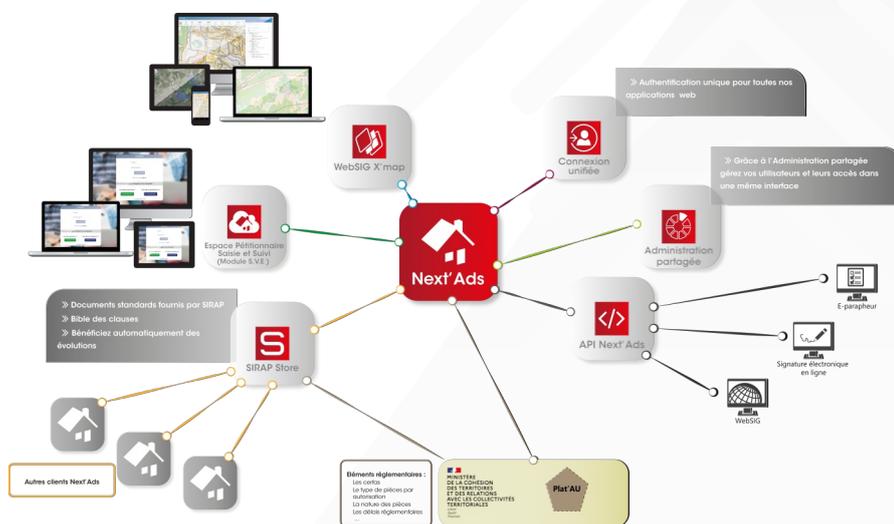


Le travail des instructeurs est facilité

Une fois son dossier validé, **l'usager reçoit immédiatement** un accusé d'enregistrement électronique (**AEE**). Le dossier est également immédiatement disponible dans Next'Ads, où la Mairie pourra le valider et générer un **récépissé de dépôt (ARE)**.

Par la suite, le dossier est prêt à être **instruit de façon dématérialisée dans Next'Ads** : les données du CERFA sont **automatiquement récupérées** et les pièces enregistrées sous forme électronique.

Solution totalement intégrée à Next'Ads et X'Map



Mais aussi **100% compatible avec les autres systèmes**

Même si vous adhérez à un service instructeur qui n'utilise pas Next'Ads, le portail de dépôt SVE SIRAP transmet automatiquement, par l'intermédiaire de Plat'AU, tous les dossiers (dématérialisés ou non), **vous évitant ainsi toute double saisie.**

Points clés

- Tout type de dossier pris en charge
- Authentification forte
- Saisie assistée, saisie CERFA, envoi CERFA

- Télétransmission des pièces
- Service accessible 24/24, 7/7
- Horodatage certifié
- Pas de double saisie
- Portail pétitionnaire
- Connexion native à Plat'AU



Saisine par voie électronique

